



# **TOUT SAVOIR SUR LES COURS DE NATATION**

Direction de la vie communautaire

Service des sports et du plein air

**DIVISION AQUATIQUE**



**Bonjour à vous!**

Le document *Tout savoir sur les cours de natation* vous permet de vous préparer à l'activité aquatique qui vous attend. Il répond aux questions fréquemment posées par les usagers, regroupées en 4 sections :

1. [Renseignements administratifs](#)
2. [Comment me préparer avant le premier cours?](#)
3. [Comment fonctionne la session?](#)
4. [Quelles sont les informations à connaître pour la fin de la session?](#)

Si vous ne trouvez pas les réponses à toutes vos questions dans ce document, contactez le **311 Lévis**.

[ville.levis.qc.ca/nousjoindre](http://ville.levis.qc.ca/nousjoindre)

**311 ou 418 839-2002** (extérieur de Lévis)

Nous vous souhaitons une bonne session de cours!

L'équipe de la division aquatique de la Ville de Lévis

# 1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

| Inscription et administration                                                                   | Réponses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveaux de natation</b>                                                                      | <p>Les niveaux de natation sont nécessaires afin que chaque enfant bénéficie d'un apprentissage adapté à son développement, et ce, en toute sécurité. Pour connaître les critères de chaque niveau, référez-vous au <a href="#">Guide des loisirs</a>.</p> <p>Il est fréquent qu'enfant reprenne plus d'une fois un même niveau puisque l'atteinte des critères du nouveau programme <i>Nager pour la vie</i> demande beaucoup de temps de pratique.</p>                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Demande de remboursement pour l'annulation d'une activité de loisir offerte par la Ville</b> | <p>Les conditions de remboursement pour l'annulation d'une inscription sont disponibles à la section <i>Renseignements généraux</i> du <a href="#">Guide des loisirs</a>. Pour faire une demande, remplissez et soumettez le formulaire <a href="#">Demande de remboursement d'une activité offerte par la Ville</a>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Dates d'inscription</b>                                                                      | <p>Les dates d'inscription sont indiquées à la section <i>Renseignements sur les inscriptions</i> du <a href="#">Guide des loisirs</a>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Inscription pour les personnes ayant des besoins particuliers</b>                            | <p>Il est vivement recommandé de vérifier l'accessibilité de l'installation aquatique pour valider si elle est adaptée à la condition de la personne désirant s'inscrire à une activité aquatique. Vous pouvez visiter les lieux sur les heures d'ouverture ou contacter le <b>311 Lévis</b> pour obtenir des renseignements.</p> <p>Si l'environnement convient aux besoins de la personne, vous pourrez l'inscrire à l'activité. Une fois l'inscription confirmée, contactez le <b>311 Lévis</b> avant le début de l'activité, en précisant le nom de la personne inscrite et le cours concerné. Ainsi, nous pourrions mettre en place les conditions optimales à l'apprentissage.</p> |
| <b>Installation aquatique fermée en cas de bris ou de problème de qualité de l'eau</b>          | <p>Si le bâtiment demeure accessible et sécuritaire, le cours aura lieu comme prévu et des activités d'apprentissage à l'extérieur de l'eau seront effectuées, à raison d'une fois par session.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Installation aquatique fermée en raison d'une tempête</b>                                    | <p>Les cours seront repris après la dernière semaine de cours, au même jour et à la même heure que l'horaire prévu du cours. Si le personnel aquatique n'est pas en mesure de reprendre le cours, un remboursement sera effectué. Vous pouvez recevoir les avis de fermeture en vous inscrivant au <a href="#">Service d'alerte automatisé</a>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Moniteur absent ou monitrice absente</b>                                                     | <p>Malheureusement, il se pourrait qu'un moniteur ou une monitrice ne puisse enseigner un cours et que nous ne soyons pas en mesure de le ou la faire remplacer. Si nous le savons suffisamment d'avance, nous vous en informerons par téléphone ou par courriel. Si le moniteur ou la monitrice est disponible la semaine suivant la fin de la session, le cours sera reporté à cette date (un seul report est possible). Dans le cas contraire, nous rembourserons le cours concerné.</p>                                                                                                                                                                                              |
| <b>Participant absent ou participante absente</b>                                               | <p>Vous n'avez pas à nous informer pour une absence. Notez cependant que pour réussir un niveau de natation, en plus de réussir tous les critères, une présence à un minimum de 5 cours est requise.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Vente de produits aquatiques (veste de flottaison, lunettes aquatiques, etc.)</b>            | <p>Non offert dans les installations aquatiques de la Ville.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## 2. COMMENT ME PRÉPARER AVANT LE PREMIER COURS?

| Avant mon premier cours                     | Réponses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Matériel requis</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maillot de bain</li> <li>• Couche de piscine, si requise (maillot obligatoire en plus de la couche de piscine; couche standard interdite)</li> <li>• Serviette de bain</li> <li>• Sandales ou chaussures aquatiques (facultatif)</li> <li>• Lunettes ou masque de piscine (facultatif)</li> <li>• Carnet de natation d'une session antérieure (nouveau carnet remis s'il s'agit d'un premier cours ou si le carnet a été égaré)</li> <li>• Élastique à cheveux (cheveux semi-longs à longs obligatoirement attachés)</li> <li>• Bonnet de bain (facultatif)</li> </ul> |
| <b>Accompagnateur (cours parent-enfant)</b> | Une seule personne est autorisée à accompagner l'enfant dans l'eau lors du cours (parent, grand-parent ou autre personne de 14 ans et plus). Cette personne peut être différente à chaque cours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Douche obligatoire</b>                   | La douche est obligatoire avant l'entrée dans le bassin aquatique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Vestiaires</b>                           | Il est possible que les vestiaires soient mixtes. Dans ce cas, aucune nudité n'est permise. Nous vous recommandons d'apporter un cadenas pour barrer votre casier. La Ville de Lévis n'est pas responsable de tout bien perdu ou volé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Température de l'eau</b>                 | <p>Bien que la température de l'eau des bassins puisse varier pour différentes raisons, voici la cible de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquaréna Léo-Paul-Bédard : 83,5 °C</li> <li>• Centre culturel Pierre-Létourneau : 83,5 °C</li> <li>• Complexe aquatique multifonctionnel - bassin sportif : 82 °C</li> <li>• Complexe aquatique multifonctionnel - bassin récréatif : 85,5 °C</li> </ul>                                                                                                                                                                                     |
| <b>Barrière linguistique</b>                | Les cours et les outils utilisés sont en français. Si cela constitue un défi, contactez le <b>311 Lévis</b> en précisant le nom de l'enfant, son numéro de client et la ou les langues comprises. Nous verrons s'il est possible de mettre en place des stratégies facilitant la communication.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## 3. COMMENT FONCTIONNE LA SESSION?

| Pendant la session                    | Réponses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accompagnateurs et spectateurs</b> | Nous recommandons que les enfants de 7 ans et moins soient reconduits par une personne de 14 ans et plus dans les vestiaires et au bord de la piscine jusqu'à ce qu'ils soient appelés par leur moniteur ou leur monitrice. Par la suite, à l'exception des accompagnateurs requis dans l'eau, tous les accompagnateurs et spectateurs sont invités à monter dans les gradins. Il est interdit de demeurer dans l'enceinte de la piscine. Si l'enfant a besoin d'assistance durant le cours, le personnel aquatique vous fera un signe. Quelques minutes avant la fin du cours, vous pourrez rejoindre l'enfant sur le bord de la piscine et discuter avec le moniteur ou la monitrice si requis. |

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Photos et vidéos interdites</b>             | En tout temps, il est interdit de prendre des photos et de filmer durant les cours de natation pour respecter la vie privée des usagers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Évaluation et critères</b>                  | L'évaluation de l'enfant est basée sur les critères du programme <i>Nager pour la vie</i> de la Société de sauvetage. Bien que l'évaluation soit effectuée en continu pendant la session, une courte rencontre aura lieu à la 5 <sup>e</sup> semaine pour vous informer de l'état de progression de l'enfant. À la fin du dernier cours, nous remettrons un carnet dans lequel nous indiquons le prochain niveau recommandé pour l'enfant. Pour effectuer ces rencontres, les cours se termineront 5 minutes plus tôt à la 5 <sup>e</sup> et dernière semaine de la session. |
| <b>Mauvais classement</b>                      | Si l'enfant n'est pas classé dans le bon niveau, contactez le <b>311 Lévis</b> pour demander un transfert dans le niveau adéquat. Indiquez le nom de l'enfant, son numéro de client et son niveau réel recommandé par le moniteur ou la monitrice. Nous communiquerons avec vous dans les 48 heures pour un suivi. Si des plages horaires sont disponibles, elles vous seront proposées. Sinon, en dernier recours, nous vous rembourserons au prorata du nombre de cours non suivis.                                                                                        |
| <b>Polyvalence motrice</b>                     | La Ville de Lévis innove dans ce domaine. Pour amener les enfants à être confiants en leurs habiletés motrices et polyvalents dans plusieurs activités physiques et sportives, nous intégrons des activités de polyvalence motrice qui se réalisent à l'intérieur et à l'extérieur de l'eau. Ces exercices permettent aux enfants d'améliorer l'ensemble de leurs habiletés et facilitent ainsi l'apprentissage de la natation.                                                                                                                                              |
| <b>Conditions favorables à l'apprentissage</b> | Les enfants peuvent très bien s'améliorer à la natation en se pratiquant une fois par semaine pendant leur cours. Cependant, plus ils pratiqueront ce qui leur a été enseigné, plus les acquis auront tendance à se consolider rapidement. C'est pourquoi nous conseillons aux enfants de venir pratiquer pendant les bains libres et même d'effectuer des exercices de polyvalence motrice à la maison. Consultez l' <a href="#">horaire des bains libres</a> sur le site Web de la Ville de Lévis.                                                                         |

## 4. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE POUR LA FIN DE LA SESSION?

| <b>Fin de la session</b>                                  | <b>Réponses</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objets perdus</b>                                      | Les objets retrouvés sont déposés à l'accueil de l'installation aquatique, où vous pouvez les récupérer. Pour vérifier si votre objet a été retrouvé avant de vous déplacer, contactez le <b>311 Lévis</b> .                                                                                                              |
| <b>Récupération du carnet de natation et des écussons</b> | Si vous manquez le dernier cours de la session, vous pouvez tout de même récupérer le carnet de votre enfant. Les carnets non récupérés sont conservés pendant 6 mois à l'accueil de l'installation aquatique où le cours a eu lieu. Il est donc important de venir récupérer celui de votre enfant avant cette échéance. |
| <b>Maintien des compétences</b>                           | Il est recommandé de continuer à pratiquer sa natation pour maintenir les compétences apprises lors des cours. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de l' <a href="#">horaire des bains libres</a> sur le site Web de la Ville de Lévis.                                                                        |